



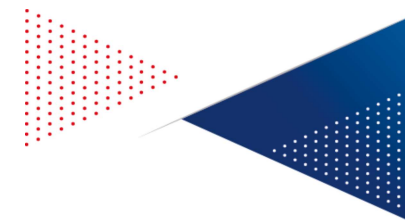
F.A.F.A. Equipement

**Abondements financiers pour les projets à
l'attention du public féminin**

Critères d'éligibilité / conditions de financement

F.A.F.A. Equipement Clubs-Collectivités

Nouveautés



Abondement des projets à l'attention du public féminin sur certaines natures de projets avec une enveloppe nationale dédiée

CRITERES D'ELIGIBILITE

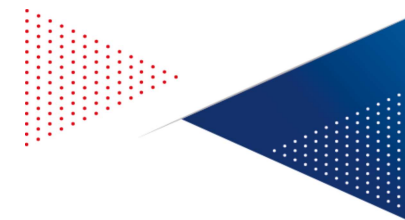
- Pour les clubs proposant déjà une offre de pratique féminine
 - Club support ayant au moins **8** licenciées pratiquantes de **U6F à U13F** à l'instant T (*jour étude du dossier au niveau FFF*)
 - Ou
 - Club support ayant au moins **12** licenciées pratiquantes de **U14F à U18F** à l'instant T (*jour étude du dossier au niveau FFF*)
 - Ou
 - Club support ayant au moins **12** licenciées pratiquantes **Séniors** à l'instant T (*jour étude du dossier au niveau FFF*)
- Pour les clubs qui ont un projet de développement
 - Le projet devra être matérialisé dans l'outil "Projet Club" permettant aux clubs de concevoir et mettre en œuvre leur « Projet Club »

Natures de projets éligibles	Conditions de financement*
Création (uniquement) d'un éclairage pour un classement fédéral	Abondement FFF : 5 000 € Si aide minimale Ligue* : 7 500 €
Création ou extension (uniquement) de vestiaires pour un classement fédéral	Abondement FFF : 10 000 € Si aide minimale Ligue* : 15 000 €
Création (uniquement) d'un terrain de Football à 8 éclairé en gazon synthétique	Abondement FFF : 30 000 € Si aide minimale Ligue* : 30 000 €

* Un maximum de 15% de l'enveloppe régionalisée (soit environ 1 M€ au total) pourra être fléché sur les projets favorisant un développement de projet du football féminin permettant un abondement fédéral de 800K€ par saison.

F.A.F.A. Equipement Nouvelles Pratiques (Foot 5 et Futsal)

Nouveautés



L'existence d'une offre de pratique féminine ou d'un projet de lancement de celle-ci constitue un critère d'éligibilité **obligatoire** pour l'attribution d'une aide FAFA

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Pour les clubs proposant déjà une offre de pratique féminine
 - Club support ayant au moins **5** licenciées pratiquantes de **U6F à U13F** à l'instant T (*jour étude du dossier au niveau FFF*)
 - Ou
 - Club support ayant au moins **8** licenciées pratiquantes de **U14F à U18F** à l'instant T (*jour étude du dossier au niveau FFF*)
 - Ou
 - Club support ayant au moins **8** licenciées pratiquantes **Séniors** à l'instant T (*jour étude du dossier au niveau FFF*)
- Pour les clubs qui ont un projet de développement
 - **Dans un premier temps, priorité donnée aux dossiers bénéficiant d'une section féminine existante.** Les dossiers présentant uniquement un projet de création de section féminine seront éligibles, mais non prioritaires, et pourront être financés dans la limite de l'enveloppe restante.

Natures de projets éligibles	Conditions de financement
Création de terrain Foot5 éclairé en gazon synthétique	Aide forfaitaire de 50 000€ (30 000€) dans la limite de 50% du coût total du projet
Création de terrain <u>extérieur</u> Futsal éclairé en gazon synthétique	Aide forfaitaire de 50 000 € (30 000 €) dans la limite de 50% du coût total du projet
Création de terrain <u>extérieur</u> Futsal en dalles en polypropylène	Aide forfaitaire de 25 000 € (ou 30 000 € si éclairage) (15 000 € ou 20 000 €) dans la limite de 50% du coût total du projet
Création de terrain <u>extérieur</u> Futsal en résine acrylique	Aide forfaitaire de 15 000 € (ou 20 000 € si éclairage) (10 000 € ou 15 000 €) dans la limite de 50% du coût total du projet
Création et rénovation de terrain <u>intérieur</u> Futsal	Aide forfaitaire de 20 000 € (15 000 €) dans la limite de 50% du coût total du projet